# Presses de l'Université du Québec

Chapter Title: La reconnaissance sociale des professions

Book Title: Professionnalisme et délibération éthique

Book Author(s): Georges A. Legault

Published by: Presses de l'Université du Québec. (1999) Stable URL: https://www.jstor.org/stable/j.ctv5j01t2.6

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at https://about.jstor.org/terms



 $Presses\ de\ l'Universit\'e\ du\ Qu\'ebec$  is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to  $Professionnalisme\ et\ d\'elib\'eration\ \'ethique$ 

# **CHAPITRE 1**

# La reconnaissance sociale des professions

## **OBJECTIF**

#### Après avoir lu ce chapitre, vous devriez être en mesure de :

- comprendre les causes de la transformation des métiers en professions;
- saisir comment la vie professionnelle naissante crée un contexte particulier de partage des valeurs et des attentes;
- comprendre le rôle que joue l'État dans la redéfinition des professions par le Code des professions.

Qu'est-ce qui distingue un professionnel d'une personne qui exerce un métier, comme le garagiste ou encore le plombier ou l'électricien ? La distinction entre une profession et un métier ou une activité occupationnelle n'est plus aussi simple qu'autrefois, surtout avec le perfectionnement des techniques et les produits spécialisés auxquels on recourt dans les usines ou sur les lieux de travail. Par exemple, la « formation professionnelle » est une expression consacrée pour nommer et surtout valoriser dans l'enseignement secondaire ce qui se nommait jadis l'apprentissage d'un métier.

Si l'on veut comprendre le « professionnalisme » et mesurer l'évolution des exigences éthiques pour les professionnels d'aujourd'hui, il faut saisir dans une première étape les transformations qui ont conduit au développement des professions (section 1: L'émergence des professions). Dans les années 1970, le législateur québécois est intervenu pour réglementer les activités professionnelles. Cette reconnaissance législative constitue une seconde étape importante dans le mouvement de professionnalisation au Québec (section 2: La reconnaissance législative des professions). Les causes de la transformation des métiers en professions nous permettent de saisir les caractéristiques qu'a retenues le législateur québécois, en 1973, pour créer des ordres professionnels.

#### 1. L'ÉMERGENCE DES PROFESSIONS

## 1.1. Job, métier ou profession? La professionnalisation

Pour comprendre la professionnalisation, c'est-à-dire cette transformation des métiers en professions, il faut se rappeler les conditions de la production du début de notre siècle. Notre économie était essentiellement axée sur la production de biens. Combien de personnes vivaient sur les fermes afin de nous fournir des denrées alimentaires? Une nombreuse main-d'oeuvre s'attachait dans le domaine agricole à assurer notre survie. Nous ne sommes plus aujourd'hui à l'époque où des oranges de Floride étaient un précieux cadeau de Noël. Le développement des sciences agroalimentaires, y compris le transport des marchandises, a changé notre façon de vivre.

Si une grande partie de la population travaillait sur des terres, l'autre partie investissait son énergie dans la production de biens nécessaires à la vie de tous les jours. Les usines engageaient la main-d'œuvre, celle capable de transformer les matières premières en produit usiné. Dans de telles conditions, le travail rémunéré par un salaire exigeait de la force physique et de la dextérité manuelle. Le travail en lui-même, pour la très grande majorité des personnes, pouvait être exécuté sans connaissances théoriques particulières. Évidemment, il y a des personnes dont le travail était fort différent puisqu'elles fournissaient des services aux autres personnes. Il suffit de penser aux professions libérales de base exercées au Québec (médecin, notaire, avocat) pour comprendre la singularité du travail qu'accomplissaient ces personnes et la reconnaissance sociale importante qu'elles retiraient de mettre leur savoir au service de la collectivité. Certes, elles n'étaient pas les seules. Les services aux personnes malades et ceux de l'enseignement exigaient également des compétences particulières. Mais ces services aux autres étaient considérés, dans la société d'alors, comme « une vocation » qui participe davantage de la générosité que d'un travail rémunéré. C'étaient d'ailleurs principalement les religieuses et les religieux qui s'occupaient des soins hospitaliers et de l'éducation

Plusieurs facteurs viendront modifier ce paysage et provoqueront une redéfinition du travail. Il existe donc plusieurs causes à la professionnalisation des métiers, et nous insisterons ici sur deux d'entre elles : l'évolution de l'économie de la production vers celle des services et le développement des connaissances pratiques.

## 1.1.1. La transformation de la production

Qu'est-ce qui a transformé la production agricole d'antan et la production industrielle ? Qu'est-ce qui a provoqué, entre autres, l'exode rural ? C'est le perfectionnement des technologies d'exploitation et de transformation. Lorsqu'en longeant les routes de campagne, à bicyclette, on observe ces énormes rouleaux de foin si bien rangés et plusieurs d'entre eux protégés par un emballage plastique blanc, on a peine à croire qu'il y a 50 ans certaines personnes entassaient le foin à la main avec des fourches dans une charrette tirée par des chevaux. La robotique, qui transforme aujourd'hui la production des biens, poursuit la démarche engendrée par la transformation des conditions de production en permettant la création de machines efficaces pour remplacer le travail manuel.

Quelles sont les conséquences de ces changements pour le travail ? Un surplus de main-d'œuvre ou de force de travail. Si l'on définit le job comme étant un travail rémunéré qui exige avant tout des activités répétitives et mécaniques, on comprend aisément que les machines remplacent les jobs, mais elles ne peuvent pas remplacer ce qui exige plus, comme un savoir d'expérience que seul l'exercice d'un métier nous apprend. L'accomplissement du travail par les machines réduit ainsi les possibilités d'emploi pour celles et ceux qui n'ont que leur force de travail à louer. Cette fermeture entraînera un redéploiement du travail vers la valorisation des services. La création d'emplois passe alors par la création de nouveaux services aux personnes qui différeront des services traditionnels. Cela est un processus constant dans le travail. L'apparition des « squeeggies » dans les grandes villes illustre bien ces propos ; ces jeunes sans emploi créent un nouveau service : laver le pare-brise des automobiles, en pleine circulation, contre rémunération.

Ainsi, avec la diminution des emplois dans le domaine de la production agraire et de la production industrielle, le secteur des services deviendra la cible de la création d'emplois. Certains services,

parce qu'ils étaient rattachés à la sphère de la charité chrétienne, échappaient aux règles de l'économie classique. Ils sont maintenant l'objet de revendications : on réclame qu'ils soient reconnus comme emplois rémunérés au même titre que les emplois associés à la production de biens. Le développement des connaissances pratiques s'ajoutera à ces facteurs pour transformer les services charitables en professionnelles.

#### 1.1.2. L'explosion des connaissances

Le développement des connaissances, notamment dans les sciences humaines comme la psychologie, la sociologie, l'économie, va transformer cette fois la production des services, en exigeant plus que de la bonne volonté ou des bonnes intentions. Les professionnels (les médecins, les notaires et les avocats) avaient un statut social reconnu parce que leur « profession », qui est un service à l'autre, exige un « savoir pratique » particulier. Or, le développement des sciences humaines transformera des activités que l'on croyait réservées à des personnes ayant une disposition particulière, comme celle de prendre soin des autres, en activités exigeant un savoir pratique. Ainsi, le développement de la psychologie de l'apprentissage modifiera notre façon de concevoir l'éducation des enfants (l'éducation se spécialise) et celui de la psychologie humaine changera notre perception de la «maladie mentale» et de la quête de l'épanouissement de l'humain, comme en témoigne la diversité des écoles de psychologie. La sociologie nous fera comprendre, entre autres, comment les conditions sociales influencent le développement humain et nous renseignera sur le sort réservé aux enfants qui naissent dans des milieux défavorisés. Le travail social ainsi que les relations industrielles sont maintenant réalité. L'étude des systèmes économiques, des lois du marché provoquera la naissance de planificateurs, d'administrateurs. Un homme ou une femme d'affaires n'est plus seulement quelqu'un qui a du « flair » ou la « bosse des affaires »

Plus les sciences humaines progressent comme savoir pratique, plus elles deviennent essentielles à la qualité du service rendu. Ce qui se faisait ainsi spontanément par talent ou par apprentissage par l'expérience devient maintenant objet d'études théoriques. Le développement des savoirs théoriques et l'apprentissage de ces savoirs pour fournir des services vraiment efficaces représentent les clés de la transformation des métiers en professions.

La conjonction de ces deux facteurs - la transformation de la production et le développement des connaissances pratiques - permet ainsi de comprendre le mouvement de professionnalisation. Nous pourrions dire, en résumé, que la professionnalisation est la création de nouveaux emplois dans le domaine des services plutôt que dans celui de la production de biens. Ces services requièrent toutefois l'intégration de savoirs pratiques mais, contrairement aux métiers qui nécessitent des savoirs pratiques issus de l'expérience, les professions exigent l'acquisition de savoirs théoriques spécifiques de nature disciplinaire.

On peut se représenter graphiquement la transformation du travail rémunéré engendrée par la professionnalisation de la façon suivante :

Job	Métier	Profession
-		
Production de biens.	Production de biens ou de services rattachés aux biens ou aux personnes.	Relation de service à la personne.
Exécution mécanique.	Exécution mécanique.	Relation dynamique à l'autre.
Tâche répétitive.	Tâche exigeant de la créativité.	Tâche exigeant de la créativité.
Peu de savoir pratique.	Savoir pratique d'expérience.	Savoir théorique et pratique.

# 1.2. L'ethos professionnel et la mission sociale

La professionnalisation n'est pas seulement une question d'emploi et d'activité économique, c'est aussi un mouvement qui modifie les perceptions et les conceptions de l'activité sociale. Deux aspects de ce phénomène complexe méritent d'être décrits brièvement : la « mission » sociale des professions et la qualité de la vie professionnelle ou l'ethos professionnel.

#### 1.2.1. La « mission » sociale des professions

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les professions sont des services fournis aux autres touchant de plus en plus de domaines de la vie familiale et sociale. Si certaines professions ont souvent pris le relais des institutions religieuses dans les services sociaux, notamment, elles ne renient pas pour autant la « mission » sociale inhérente à leur développement. Schön émet, à ce sujet, les propos suivants :

Pour fonctionner, notre société compte en grande partie sur les professions. S'agit-il d'élaborer des stratégies pour faire la guerre ou pour défendre le pays ? D'éduquer les enfants ? De diagnostiquer ou guérir les maladies ? De juger ou de punir ceux qui contreviennent à la loi ? De régler des conflits ? De diriger les industries ? De concevoir des plans ou de construire des édifices ? D'aider tous ceux qui ne peuvent venir à bout de leur problème ? Qui donc pourrait bien relever tous ces paris ? La réponse est toujours la même: un professionnel, spécialiste dans son domaine. Et c'est à lui que notre société fera systématiquement appel. Écoles, hôpitaux, agences gouvernementales, cours de justice, armée : autant d'institutions officielles, autant de scènes où les professionnels exercent leurs activités. Nous les mobilisons pour définir et résoudre nos problèmes, et c'est sur eux que nous comptons pour faire évoluer la société<sup>1</sup>.

L'importance des professions dans la société n'est plus à démontrer; pourtant chaque profession a dû travailler avec acharnement à sa reconnaissance sociale. Nous sommes tellement habitués à certaines professions, parce que leur reconnaissance sociale est acquise maintenant, que nous oublions la lutte sociale qu'elles ont vécue pour y parvenir ainsi que celle, interne, pour assurer la compétence de ce nouveau service. L'exemple du consultant en éthique<sup>2</sup> peut éclairer les enjeux sociaux que renferme la professionnalisation.

On assiste encore aujourd'hui, avec le développement des sciences humaines, à l'apparition de nouveaux savoirs pratiques qui ouvrent la voie à la création de nouvelles professions. C'est ainsi que l'importance que prend l'éthique, à notre époque, dans bien des secteurs a

<sup>1.</sup> D.A. Schön, Le praticien réflexif, Montréal, Logiques, Collection Formation des maîtres, 1994, p.

<sup>2.</sup> G.A. Legault, « L'intervention : le sens praxique et social des pratiques », dans Claude Nelisse (sous la direction de), L'intervention : les savoirs en action, Sherbrooke, GGC Éditions, 1997, p. 229-249.

favorisé l'émergence d'un nouveau service : le consultant en éthique. En effet, plusieurs personnes se présentent actuellement comme des consultants en éthique. Or, il n'existe pas de profession de consultants en éthique, ni de programme de formation reconnu dans ce domaine. Des personnes, ayant diverses formations interdisciplinaires, s'annoncent comme consultants en éthique. Parmi elles, on retrouve des personnes spécialisées en droit, en philosophie, en théologie, en médecine, en psychologie, en biologie, etc. Quelques associations plus ou moins formelles regroupent un certain nombre de ces « éthiciens » ou « consultants en éthique ».

Nous voilà donc en présence de ce qui deviendra peut-être une nouvelle profession reconnue. Mais cette reconnaissance ne va pas de soi, et le consultant en éthique vit ce que les autres professions naissantes ont certainement vécu, à divers degrés. Pour devenir une profession, il faut d'abord qu'il y ait une reconnaissance sociale du service et de la mission rattachée à l'« expertise » disciplinaire. En éthique, il existe plusieurs textes contestant justement cette expertise professionnelle de l'éthicien. De plus, tout comme pour la psychologie à ses débuts, il n'est pas évident que la société ait besoin de ce service de «professionnels en éthique ». Est-ce que l'on ne peut pas se fier à la bonne volonté des personnes et à leur bonne foi naturelle? Le consultant en éthique peut souvent être perçu comme une personne venant de l'extérieur qui impose sa « loi » aux autres au nom de son savoir. On a peur d'être jugé de personne « immorale » tout comme on avait peur d'être pris pour un « malade mental » si l'on consultait, jadis, un psychologue. La création d'une nouvelle profession suppose qu'une activité qui se faisait spontanément auparavant, écouter autrui, éduquer, conseiller une personne devant faire des choix, etc., soit enrichie par une expertise basée sur un nouveau savoir.

Tant que la société n'est pas prête à reconnaître dans les faits, par l'offre d'emploi de consultants en éthique, le besoin de cette profession, elle ne pourra jamais exister. Toute professionnalisation d'un travail passe par la reconnaissance de la nécessité de ce service pour le bien-être de la collectivité. Plus cette nécessité sera reconnue, plus on réclamera des consultants en éthique, sinon les consultants en éthique resteront marginaux.

Cependant, la lutte pour la reconnaissance du service dans la société est étroitement associée à celle que les consultants se font entre eux au sein d'écoles rivales. Les consultants en éthique n'ont

pas tous la même formation, ils proviennent de divers milieux et tant leur formation de base que leur expérience pratique divergent. C'est le cas de plusieurs autres professions naissantes. Le cas des sages-femmes au Québec est illustratif à cet égard. La formation des sages-femmes varie considérablement, certaines l'ayant acquise en milieu hospitalier, d'autres à travers les sciences humaines, et d'autres encore, par leur longue pratique. Comme la reconnaissance sociale des professions oblige le groupe à acquérir une plus grande uniformité, c'est donc de l'intérieur que la lutte se fera entre perspectives rivales d'où émergera une tendance majoritaire qui déterminera l'ethos professionnel.

## 1.2.2. L'ethos professionnel

Il est bien important, pour comprendre la dynamique de la professionnalisation, de bien distinguer entre les activités professionnelles d'un groupe, la défense des intérêts professionnels et l'ethos professionnel. Tout groupe qui veut conserver un minimum d'identité et de cohésion entre ses membres doit offrir certaines activités professionnelles. On peut penser, par exemple, aux activités de formation continue, aux conférences que proposent régulièrement les ordres professionnels à leurs membres ainsi qu'aux congrès ou assemblées générales. Il ne faut pas oublier ce que nous avons déjà souligné toute profession n'existe qu'en fonction de la reconnaissance sociale du service. Si la société change de point de vue et qu'un besoin donné est supplanté par d'autres, alors la profession en cause perd du terrain. C'est pourquoi toute profession doit assurer la défense des intérêts professionnels de ses membres. Par exemple, les ordres professionnels mettent à la disposition de leurs membres des assurances collectives et d'autres services pour sauvegarder leurs intérêts professionnels. Mais un groupe de professionnels peut retirer plus que cela il peut exister une véritable vie professionnelle servant de creuset au partage d'un idéal de service et de valeurs professionnelles.

La transformation de nos sociétés sur le plan des valeurs ne nous permet peut-être pas de bien évaluer l'importance qu'avait, au début des professions, le partage de certaines valeurs et attitudes. Le « professionnalisme », tel qu'il était vécu au début des professions, est étroitement rattaché à cet ethos, à ce milieu de vie qu'est la pratique professionnelle. Un ordre de la chevalerie, comme celui des chevaliers de la Table ronde, frappe l'imagination et permet de saisir ce qu'est l'ethos professionnel. Être chevalier de la Table ronde, ce n'est pas un

job, c'est une manière de vivre, c'est appartenir à un groupe avec son code d'honneur et ses exigences. Pour y être admis, l'aspirant doit faire ses preuves. Dans nos sociétés individualistes et libérales, la plupart d'entre nous avons perdu cette notion de « faire partie d'un groupe ». « Je suis médecin, avocat, notaire, ingénieur, psychologue » désigne plus, pour nous, la profession que nous exerçons que notre appartenance à un groupe : « Je suis membre de l'Ordre des médecins, du Barreau, etc. »

Si l'on veut comprendre la source du « professionnalisme » comme valeurs effectivement partagées, il faut bien saisir qu'on entrait autrefois dans un ordre professionnel tout comme on entrait dans les « ordres » lorsqu'on parlait du clergé anciennement. L'exemple du serment d'Hippocrate encore prononcé aujourd'hui lorsqu'on devient médecin est révélateur. Le serment nous lie en tant que membre d'un ordre avec ses exigences et ses attentes.

Les groupes professionnels, dans leur lutte pour être reconnus socialement, franchissent ainsi plusieurs étapes où, à travers les discussions, les ententes, etc., ils harmonisent leur vision de la profession, les exigences de la formation reconnue officiellement et les attentes eu égard à la qualité des services. Évidemment, pour les personnes qui vivent ces étapes ensemble, il se crée un véritable ethos, une véritable vie professionnelle de groupe se précise et s'élabore. On pourrait penser que cela est révolu, mais il n'en est rien. L'exemple des sages-femmes est ici aussi très parlant. Au Québec, les sages-femmes ont pratiqué dans la clandestinité pendant de nombreuses années. On peut imaginer la force de la cohésion qu'elles ont dû déployer pour se soutenir dans un tel contexte de marginalité. Leur expérience commune leur a permis de former un ethos très fort. Mais aujourd'hui, comme on pourra mieux le comprendre par la suite, cet ethos est menacé par la reconnaissance législative, car la vie associative professionnelle diffère de ce qu'elle était au début des professions.

La professionnalisation est donc beaucoup plus que la création de nouveaux emplois dans le secteur des services, puisqu'elle conserve de ses racines l'importance de la « mission » sociale. Les professionnels se perçoivent alors comme étant des travailleurs qui rendent un service à la collectivité en intervenant auprès des personnes et des institutions. Ce service à la vie sociale est assuré par des personnes qui vivent leur profession comme un lieu d'appartenance. Le travail rémunéré est la contrepartie économique au service dont la qualité

est assurée par le groupe qui remplit une « mission » sociale importante. C'est cette appartenance qui définit l'identité professionnelle. Plus on se voit comme « participant » à un ordre professionnel et à un idéal professionnel collectif, plus notre identité professionnelle est forte. En revanche, si l'on se perçoit comme exerçant telle tâche professionnelle, notre identité professionnelle sera moins forte, car on vit alors le travail comme un simple travail rémunéré sans participation à la vie collective.

# 2. LA RECONNAISSANCE LÉGISLATIVE DES PROFESSIONS LE CODE DES PROFESSIONS

Dans la foulée de la Révolution tranquille au Québec, les années 1970 ont aussi révélé les faiblesses et les limites de la professionnalisation telle qu'elle avait été vécue à ses débuts. L'un des facteurs parmi d'autres qui ont conduit le législateur québécois à se donner une loi-cadre - le Code des professions qui reconnaît de nouvelles professions et qui établit un cadre législatif unique de reconnaissance des nouvelles professions c'est le développement de « nouvelles professions » dans la vie sociale. Le mouvement de reconnaissance des professions tel qu'il existait aux États-Unis a ainsi traversé la frontière. Un autre facteur déclencheur a été l'absence de cohésion entre les universités et les « corporations » professionnelles. Puisque les professions dépendent d'un savoir théorique universitaire qui doit rendre la pratique plus efficace, il est donc nécessaire d'harmoniser savoir théorique et savoir d'expérience. Imaginez la tension, lorsqu'en 1970 le Collège des chirurgiens-dentistes refusa d'admettre à la pratique les étudiants qui avaient terminé avec succès leurs études universitaires à Montréal. Ces deux facteurs exemplifient les deux principales raisons de la reconnaissance législative des professions : le « danger » social des professions et la garantie de compétence professionnelle.

# 2.1. Le « danger » social des professions

Une profession peut être reconnue par certains membres d'une société sans qu'il y ait de nécessité d'un contrôle social. L'astrologie, par exemple, est sûrement considérée, par certains, comme un service mettant à la disposition d'une personne une expertise (connaissances théoriques et pratiques) afin de guider ses choix. La consultation d'un astrologue n'est certes pas reconnue par l'État, parce que cette expertise n'est pas reconnue.

Pourquoi la reconnaissance législative est-elle apparue comme socialement désirable dans les années 1970 ? Parmi les raisons, on peut relever celle qui deviendra le leitmotiv du nouveau régime, à savoir la sécurité du public. Le développement des savoirs et des services n'est pas linéaire, il est quelquefois anarchique. Dans ces circonstances, soit que la société laisse à la libre concurrence le soin de réguler l'offre et la demande, soit qu'elle intervient, par son législateur, pour contrôler les professions en reconnaissant uniquement celles qui ont une « mission » sociale importante dans la société.

En 1974, le Code des professions a non seulement reconnu un certain nombre de professions comme importantes dans notre société, mais il a aussi créé l'Office des professions, un organisme chargé de reconnaître et de recommander la reconnaissance officielle de nouvelles professions. En procédant ainsi, le législateur reconnaissait exclusivement à certaines professions (celles qui seront nommées les professions à exercice exclusif) le droit d'effectuer certains types d'interventions. Toute autre personne non membre de la profession n'y sera pas autorisée et, en cas de transgression, pourra être poursuivie pour pratique illégale d'une profession. Pour d'autres professions dont les actes précis ne peuvent pas être établis, l'État leur garantit le titre utilisé. Personne, par exemple, ne peut se présenter comme psychologue et offrir des traitements psychologiques s'il n'est pas membre de la profession. Par contre, une personne peut proposer une thérapie sans se dire psychologue.

Ce mode de régulation des professions par les ordres professionnels avec des mécanismes de reconnaissance sociale vise avant tout à protéger le public contre les abus potentiels. Les futurs clients sont ainsi protégés, puisqu'ils peuvent vérifier si la personne qu'ils envisagent de consulter fait vraiment partie d'un ordre professionnel avant de recourir à ses services.

La reconnaissance législative des professions aura aussi des répercussions importantes sur le « professionnalisme », comme nous le verrons dans la troisième section. En effet, le professionnalisme est capital pour la protection du public en plus de représenter une manière de s'assurer que la mission est accomplie.

# 2.2. La garantie de compétence professionnelle

L'intervention du législateur québécois dans le champ des professions vise à protéger le public d'une autre façon : s'assurer que les professionnels bénéficient de la meilleure formation théorique et pratique disponible. Car, finalement, c'est la qualité de la relation de service d'un professionnel qui en dépend. Or, c'est le développement des connaissances théoriques dans le champ de la pratique qui a permis celui des professions. La formation au moven du tutorat, c'est-à-dire de la simple supervision d'une personne d'expérience, n'est plus suffisante, bien que ce type de formation convienne à l'apprentissage des métiers. Mais dans la mesure où les professions dépendent d'un savoir universitaire, il faut s'assurer de la qualité des connaissances théoriques acquises et de leur intégration dans le champ de la pratique. Le développement d'une partie de la compétence professionnelle globale est ainsi relié à l'équilibre entre la formation universitaire et la formation pratique.

On peut très bien comprendre la tension inhérente à toute formation professionnelle. Par exemple, si à l'université on insiste sur une formation théorique générale, les praticiens la jugeront « trop décrochée » de la pratique. Par contre, si la formation professionnelle n'est assurée que par tutorat et activité pratique, alors on s'éloigne de la profession pour revenir au métier. La nature même de la compétence professionnelle est en cause à partir du moment où l'on cherche à spécifier les apprentissages théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la profession.

#### Conclusion

Le mouvement de professionnalisation a été une étape importante enclenchée par les transformations économiques. D'une part, le développement technique a provoqué un transfert vers le développement des services et, d'autre part, l'explosion des connaissances en sciences humaines a permis de donner aux services leur expertise. Les services sont alors entrés dans la sphère économique, rejoignant ainsi les autres services professionnels de la tradition libérale, soit l'exercice de la médecine et du droit.

La professionnalisation n'est pas seulement un changement économique, c'est aussi un changement social puisque le savoir pratique intervient dans la vie sociale pour rendre cette vie meilleure pour les individus et pour les collectivités. L'importance des « professions » dans la société conduit l'État à assurer la « protection » du public contre les usurpateurs potentiels. La régulation des professions par l'État devient en outre un moyen d'assurer une relation professionnelle de qualité autant du point de vue social, par la réalisation de la mission, qu'au point de vue de la compétence, en assurant la formation idéale.

Les critères que le législateur québécois a établis, dans sa loi-cadre, le Code des professions, pour la reconnaissance sociale des professions nous permettent de mieux comprendre la nature très particulière de la relation professionnelle.